



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 19 février 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#### 4825-C, rue du Sourcin :

La demande vise à :

1. rendre réputée conforme la marge de recul avant du garage privé attaché à 5,92 m au lieu de 6 m minimum comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*;
2. rendre réputée conforme la marge de recul latérale gauche du cabanon à 0,84 m au lieu de 1 m minimum comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 30 janvier 2019

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)